



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commissariats

Question orale n° 966

Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la décision de placer la commune de Rillieux-la-Pape en zone de police nationale. Cette décision n'est comprise ni par les élus, ni par la population qui s'était mobilisée massivement pour le maintien de la gendarmerie. Comme il l'a déjà évoqué avec lui, Rillieux-la-Pape, commune périurbaine de Lyon, a un centre classé en politique de la ville, mais conserve, en raison de sa situation géographique, une tradition rurale dans la majeure partie des quartiers périphériques qui s'adapte tout particulièrement aux missions de la gendarmerie nationale. Forte de ses 55 personnels, la gendarmerie, au cours des dernières années, a permis grâce à sa proximité et à sa présence permanente, d'établir une véritable confiance avec les citoyens, et le taux d'élucidation des affaires, qui est supérieur de 20 points à la moyenne nationale, est naturellement à mettre en relation avec le travail remarquable des gendarmes. Il est à noter que cette présence constante a permis, alors qu'une augmentation des cambriolages et des vols à mains armées est avérée sur le département du Rhône, de réaliser de très nombreuses interpellations, unanimement saluées par les ministères de l'intérieur et de la justice. La présence des gendarmes qui vivent sur place et qui interviennent, à toute heure du jour et de la nuit, permet de répondre à une délinquance liée à la proximité immédiate de l'autoroute voire à des problèmes strictement locaux (« squats » d'allée, tags, drogue, incendies localisés...). Cette délinquance, qui n'est en aucun cas le fait de bandes organisées de la commune ou de l'agglomération, ne justifie donc pas une police d'agglomération, analyse qui a d'ailleurs été confortée en septembre 2009 par les services de police du département de Rhône. Les actions de la police nationale, aussi pertinentes soient-elles, ne pourront se substituer à une présence de gendarmes qui sont des acteurs de terrain incontournables sur l'ensemble de la commune. Aussi, la création d'un commissariat, avec un nombre significatif de fonctionnaires présents jours et nuits, est un impératif auquel il ne pourra être dérogé et est la seule réponse à apporter à la question posée par les habitants de Rillieux-la-Pape, qui s'interrogent sur la suppression par l'État des gendarmes là où, grâce à leurs actions, la délinquance est nettement en baisse. Les résultats en matière de délinquance ne peuvent être revus à la baisse au prétexte de la seule rupture de la continuité urbaine ; cela irait à l'encontre de ses propos sur la sécurité ainsi que ceux de Monsieur le Président de la République. Le mercredi 20 janvier 2010, des élus rilliards ont été reçus par son cabinet, mais aucune information précise ne leur a été donnée. Alors que budget 2010 prévoit une diminution des postes de fonctionnaires de police, les habitants de Rillieux-la-Pape et les élus attendent de sa part une annonce claire sur la création d'un commissariat de police. Comme lui, ils ne pourraient « se satisfaire de mauvais chiffres de la délinquance ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jack Queyranne](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 966

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1504

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 février 2010

Question retirée le : 2 mars 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)